



FORMATION A DISTANCE CONSACREE AU THEME :

LA LIVRAISON A SOI-MEME (LASM) DE BIENS IMMEUBLES « Aspects Comptables et Fiscaux »

Durée : 2 séances (2h par séance de 19h à 21h)

Les Jours de Formation : les 16 et 17 Mars 2022

CONTENU DU SEMINAIRE :

- + **Définition de LASM**
 - + **Distinction entre la LASMC et les travaux de construction clé en main.**
 - + **Fait générateur de la TVA :**
 - LASM biens immeubles : Lotisseurs, Promoteurs immobiliers et toute entreprise.
 - + **Base imposable :**
 - **Opérations de promotion immobilière**
 - Immeubles destinés autrement qu'à la vente :
 - ☛ LASMC
 - ☛ Régularisation LASMC en cas de cession.
 - **Opérations de lotissement :**
 - ☛ Terrains viabilisés destinés à la vente.
 - + **Remboursement de TVA au titre des opérations de construction :**
 - ☛ LASMC
 - ☛ Opération de construction clé en main.
- *Contribution sociale de solidarité « C.S.S » /
LASMC / Habitations personnelles**

RESPONSABLE ET CONFERENCIER :

Monsieur MOHAMED CHORFI est Expert-comptable, Commissaire aux comptes, ex membre de la commission nationale du recours fiscal (CNRF), il a enseigné la comptabilité et la gestion aux inspecteurs des finances à l'école des impôts de Casablanca.

Monsieur MOHAMED CHORFI a plus de 45 ans d'expérience dans les domaines de conseil juridique et fiscal, audit et organisation comptable des entreprises. Il s'est spécialisé en comptabilité et fiscalité immobilière.

Domaines d'expertises :
- Formations et Séminaires

PUBLIC CONCERNE :

- Experts Comptables, Comptables agréés, Directeurs financiers, Cadres Comptables d'entreprises, chefs Comptables, Professionnels de la comptabilité, collaborateurs de cabinets d'Expertise Comptable, fiscalistes, conseillers fiscaux d'entreprises, notaires et avocats fiscalités.